



# District de la Sarthe de Football

## Communiqué officiel N° 5



Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,

Veuillez trouver ci-dessous les décisions suivantes :

### ☐ Refonte des championnats 3<sup>ème</sup> Division et 4<sup>ème</sup> Division du District de la Sarthe de Football

Suite au Bureau en visio-conférence en date du Samedi 18 Avril 2020, suite au Comité Directeur en visio-conférence en date du Mercredi 22 avril 2020 et suite aux dispositions fédérales du Comex de la FFF du 16 Avril 2020 ne pouvant faire descendre qu'une seule équipe par groupe, il a été décidé de reporter d'une saison la refonte des championnats 3<sup>ème</sup> Division et 4<sup>ème</sup> Division.



**Cette refonte sera applicable pour le début de saison 2021/2022.**



### Mesures Financières

Le bureau s'est réuni le Samedi 25 Avril 2020 en visio-conférence. Nous sommes soucieux de la trésorerie de nos clubs, il a été décidé :

#### **Les clubs créditeurs :**

Le district de la Sarthe remboursera les clubs créditeurs (en semaine 20) en conservant la somme de 100 €. Cette somme sera reportée sur l'exercice comptable club 2020/2021.

#### **Les clubs débiteurs :**

Il sera envoyé un mail à chaque club débiteur pour lui proposer trois choix au vu de la situation :

- Choix 1 : Prélèvement de la totalité du solde au 15 juin 2020
- Choix 2 : Prélèvement partiel à la convenance du club.
  - Exemple : Le club est débiteur de 856€, il peut rembourser 400 € au 15 Juin et le restant pourra être échelonné sur la saison 2020/2021
- Choix 3 : le club débiteur pourra faire un report du solde 2019/2020 sur la saison 2020/2021. Ce solde sera ajusté sur les prélèvements 2020/2021

Chaque club recevra un mail personnalisé dans les prochains jours

Franck PLOUSE  
Président du District de la Sarthe de Football.

